

ARRETE RECTORAL RELATIF A LA LABELLISATION ÉGALITE FILLES-GARÇONS DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE

**Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des Universités,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L121-1, L311-4 et L312-17-1 ;

Vu la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024 ;

Considérant la création d'un label Égalité filles-garçons pour les établissements du second degré par la circulaire du 10 mars 2022 (MENE2207942C) ;

Considérant les dossiers de candidature déposés par les établissements de l'académie de Rennes au cours de la campagne annuelle 2022-2023 ;

Considérant les critères de labellisation définis par la circulaire du 10 mars 2022 précitée ;

ARRETE

Article 1 : les collèges et lycées listés dans le présent article sont labellisés Egalité filles-garçons au titre de la campagne 2022-2023

Département des Côtes d'Armor			
Etablissement	Nom	Ville	Niveau de label
CLG	François Clec'h	Begard	2
CLG	Roger Vercel	Dinan	1
CLG	Thalassa	Erquy	1
CLG	Paul Sébillot	Matignon	1
CLG	Chombart de Lauwe	Paimpol	1
CLG	Louis de Chappedelaine	Plénée-Jugon	1
CLG	Eugène Guillevic	Ploeuc-L'Hermitage	1
CLG/LYC	Saint-Pierre	Saint-Brieuc	1
CLG	Camille Claudel	Saint-Quay-Portrieux	2
LYC	Jules Verne	Guingamp	1
LYC	Auguste Pavie	Guingamp	1
LYC	Saint-Joseph	Lamballe	1
LYC	Rosa Parks	Rostrenen	1

Département du Finistère

Etablissement	Nom	Ville	Niveau de label
CLG	Beg Avel	Carhaix-Plouguer	1
CLG	Henri Le Moal	Plozévet	2
CLG	René Laënnec	Pont-l'Abbé	1
LYC	Vauban	Brest	1
LYC	Le Likès La Salle	Quimper	1

Département d'Ille-et-Vilaine			
Etablissement	Nom	Ville	Niveau de label
CLG	Jacques Brel	Noyal sur Vilaine	2
CLG	Le Landry	Rennes	1
CLG/LYC	La Providence	Montauban de Bretagne	1
EREA	Jean Bart	Redon	2
LYC	Anita Conti	Bruz	2
LYC	Jean Guéhenno	Fougères	2
LYC	Bréquigny	Rennes	1
LYC	Bertrand D'Argentré	Vitré	1

Département du Morbihan			
Etablissement	Nom	Ville	Niveau de label
CLG	François-René de Chateaubriand	Gourin	1
LYC	Benjamin Franklin	Auray	1
LYC	La Mennais	Ploërmel	1
LYC	Alain René Lesage	Vannes	1

Article 2 : Le label Égalité filles-garçons est attribué pour une durée de trois ans

Article 3 : La Secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site académique.

à Rennes, le 1^{er} mars 2023
Le Recteur